



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, le lundi 18 décembre 2017

Inauguration du Centre de supervision urbain, des nouveaux locaux de la Police Municipale et signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Chambéry et l'État relative à la vidéoprotection urbaine

Lundi 18 décembre ont été inaugurés les nouveaux locaux de la Police Municipale et le Centre de supervision urbain de Chambéry en présence de Denis LABBÉ, Préfet de la Savoie, de Michel Dantin, Maire de Chambéry, et Jean-Cyrille REYMOND, Directeur Départemental de la Sécurité Publique (DDSP). A l'occasion de cette inauguration, M. le Préfet et M. le Maire de Chambéry ont signé la convention de partenariat relative à la vidéoprotection.

La création du Centre de Supervision Urbain (CSU) était un engagement du Maire de Chambéry pour améliorer la qualité de service rendu aux citoyens, en coordination avec l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour le service public.

Plus de 450.000 euros ont été investis par la Ville de Chambéry pour la création du CSU, et près de 160.000 euros sont investis chaque année pour l'entretien et l'implantation de caméras.

L'Etat, par le biais du **fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**, a participé à hauteur de 224 000€ dans le financement de ce projet.

Cet outil s'inscrit dans un dispositif global de traitement et de prévention de la délinquance et des incivilités, et concourt à la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien.

C'est dans cette logique qu'a été décidée la nouvelle implantation de la direction Prévention Sécurité Tranquillité publiques de la ville de Chambéry. Nécessitant un investissement conséquent pour la collectivité, les nouveaux locaux permettent aux agents de disposer d'un environnement adapté à leurs missions et d'offrir un bien meilleur accueil au public, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

C'est pour compléter ce dispositif global que les effectifs de la police municipale ont augmenté de 35%, passant de 26 agents en 2014 à 40 à ce jour, qu'une brigade de proximité et une unité de tranquillité de nuit ont été créées, et qu'une amélioration notable des dotations techniques venant équiper les agents a été entreprise.

Le CSU est opérationnel 24/24h. Exploité en lien étroit avec la Police Municipale, il contribue à l'élucidation des affaires judiciaires et à assurer la vidéo protection de la voie publique, apportant ainsi son concours aux interventions de police. Pas moins de 1200 signalements ont été réalisés aux différents services d'intervention depuis sa mise en activité il y a trois semaines.

Il permet d'assurer :

- la sécurité des biens et des personnes
- la prévention des atteintes aux biens
- l'aide à la fluidité de la circulation
- l'assistance en matière de gestion urbaine

Son efficacité sera renforcée avec d'une part l'installation chaque année d'une dizaine de caméras supplémentaires sur la commune de Chambéry, d'autre part avec l'élargissement du périmètre d'action à d'autres communes de l'agglomération si elles le souhaitent.

Face à l'enjeu que représente la sécurité et face aux différentes menaces auxquelles l'Etat et les collectivités doivent faire face, la coopération entre toutes les forces qui concourent à la sécurité des citoyens est essentielle.

La collaboration inter-services entre l'État et la Mairie de Chambéry se traduit :

- par le raccordement du CSU au Commissariat de police de Chambéry depuis le 14 décembre, offrant la possibilité à la Police Nationale de visionner en temps réel et de prendre le contrôle des caméras depuis leurs locaux.
- par la signature, le 18 décembre 2017, d'une convention de partenariat entre l'État et la Ville de Chambéry.

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'exploitation et de fonctionnement avec les services de la direction départementale de la Sécurité publique de la Savoie (DDSP).